



REVUE DE PRESSE 12 mai 2023

Piétonnisation : un recours en justice prêt à être lancé

Onze associations et dix-sept commerces ayant fait appel au cabinet ADMYS avocats ont demandé, le 12 avril, par courrier au président de la Métropole de Lyon, la communication d'études d'impact et la mise en œuvre d'une expérimentation. Sans nouvelle, ils déposeront un recours à partir du 27 mai.

Depuis l'adoption par le conseil métropolitain le 27 mars dernier du projet d'apaisement de la Presqu'île qui conduit à supprimer toute desserte en bus de l'Hôtel de Ville, piétonniser la rue de la République entre Cordeliers et Comédie et fermer la rue Grenette à la circulation automobile, l'idée de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Lyon a fait son chemin auprès des associations d'habitants et commerçants réfractaires au projet.

Dénoncer une dégradation des mobilités et de l'accessibilité en centre-ville

Dès le 8 février dernier, 17 présidents d'associations de Lyon avaient cosigné un courrier destiné à plusieurs élus dont le maire de Lyon et le président de la Métropole pour refuser ce scénario. Et pour dénoncer une dégradation des mobilités et de l'accessibilité en centre-ville, un collectif consti-



« Les décisions ne doivent être prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs », selon les requérants.

Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

tué d'habitants, commerçants et professionnels réactivaient une pétition (1727 signatures à ce jour) et créé un site internet Touche pas à ma Presqu'île.

Si certaines associations qui perçoivent des subventions de la Ville de Lyon ont préféré faire profil bas, d'autres ne renoncent pas. Parmi les 28 requérants auprès du cabinet ADMYS avocats, on trouve cinq comités d'intérêts locaux dont trois de Lyon, des commerces indépendants et même une association qui défend les usagers du transport public. Tous réclament outre les études, une expérimenta-

tion qui est encore possible, explique un membre du CIL « dans la mesure où le C3 fonctionne sans perche et le C15 peut être tout électrique. »

« Créer des croisements de bus doubles qui tournent, constitue une forte dégradation »

Les requérants se sont penchés sur le report des bus de l'Hôtel de Ville qu'ils trouvent absurde : « Créer des croisements de bus doubles qui tournent constitue une forte dégradation. C'est beaucoup plus complexe que la situation actuelle car les flux de bus ne sont pas sécants et se croisent simplement dans des zones sans voiture ! Pont Maréchal Juin, tous les flux de bus sont sécants et la moitié, dont la majorité de bus doubles, tournent pour emprunter la rue Grenette. S'il y a actuellement 1 400 bus par jour dans le secteur Hôtel de Ville, il y en aura de l'ordre d'un millier qui se croiseront à cet endroit dont 500 qui tournent. De plus, le bus 27 sortira

de la rue Grenette pour emprunter le quai Saint-Antoine vers le Sud. Il ne desservira plus Bellecour et ira directement à Saint-Jean. »

En attente d'une réponse

Dans un communiqué publié ce mercredi 3 mai, les requérants rappellent que ce projet engage l'ensemble de l'agglomération. « Il est très important que les décisions ne soient prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs. Le courrier a été adressé le 12 avril 2023 et n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucun accusé de réception. L'ensemble des associations et signataires du courrier attendent une réponse circonstanciée dans les meilleurs délais ». À défaut, le recours sera déposé et la procédure peut prendre entre six mois et un an.

Contactée, la Métropole confirme que le courrier a bien été réceptionné et qu'il est en cours d'instruction.

Nadine MICHOLIN

“ Il est très important que les décisions ne soient prises qu'après connaissance précise des impacts sur les habitants, les commerçants, les personnes qui travaillent en Presqu'île et sur les visiteurs ”

Les requérants

Les Voies lyonnaises, une menace pour les voies de bus, selon l'opposition

L'opposition, toute étiquette confondue, est montée au créneau en conseil municipal, ce jeudi, pour dénoncer le projet des Voies lyonnaises qui faute de « préparation technique », estime-t-elle, conduit à des « mesures contreproductives ».

C'est la conseillère d'opposition Pour Lyon, Samira Bacha-Himeur, qui a porté ce vœu par lequel le conseil municipal de Lyon demande à la Métropole « de revoir l'ensemble du projet des Voies lyonnaises en menant les études d'impact qui s'imposent ». Et surtout de veiller à ce que ce réseau ne vienne pas « menacer l'efficacité des transports en commun ».

« Impréparation technique »

Pour elle, un constat s'impose : les réunions publiques et concertations qui se multiplient dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de certains tronçons de voies lyonnaises sur le territoire de Lyon ont permis de mettre à jour « une impréparation technique qui accouche de mesures contreproductives, dont la plus significative est la suppression de voies de bus en site propre au profit des Voies lyonnaises. Un non-sens à l'heure où des transports collectifs à fortes capacités d'embarquement constituent à la fois un outil d'amélioration du quotidien des



Les Voies lyonnaises seront constituées de 12 lignes (250 km de voies) d'ici 2026. Photo Progrès/Gabin Oundjian

Lyonnais et Grands Lyonnais et de diminution de la place de la voiture en ville. »

Sans compter qu'elles représentent aussi une « dégradation pour les piétons », selon Laurence Croizier (Droite centre et indépendants) qui a déploré un « saucissonnage de morceaux de voies lyonnaises sans visibilité sur leur intégration ». David Kimelfeld n'a pas dit autre chose. « M. Bagnon est le Pradel des années 2020 qui veut faire passer ses autoroutes à vélo comme Pradel voulait faire passer ses autoroutes à voitures dans le Vieux-Lyon », affirme l'ancien président de la Métropole qui invite Grégory Doucet à ramener le vice-

président aux mobilités « à la raison ».

Si le vœu a évidemment été rejeté, Valentin Lungenstrass, adjoint à la mobilité à la Ville de Lyon a pris la défense de son homologue, de sa manière de faire, et de la politique des mobilités menée par les écologistes, notamment pour développer les transports en commun (+37 % de couloirs de bus). « Il n'y a pas de concurrence entre les vélos et les bus. Il faut penser les choses dans une vision multimodale. Ce qui revient à faire des choix et à penser le partage de l'espace public », a-t-il souligné avant de préciser que depuis 2019, la fréquentation de vélos à Lyon est en hausse de 60 %.

« Votre politique n'est perçue que sous l'angle des vélos »

« Si nous voulons réduire la part de la voiture, il faut une offre de transports publics efficace. » Et là-dessus, Charles-Franck Levy (groupe Pour Lyon) reste très sceptique évoquant la création de plusieurs sociétés locales dans le domaine de mobilité dont la SPLM ou société publique lyonnaise de mobilités et demandant une politique de mobilités globale assortie d'études d'impact notamment. « Votre politique de déplacement n'est perçue que sous un seul angle celui des vélos. Nous ne sommes plus dans une ville pour tous et pour toutes les mobilités mais bien dans une ville pour quelques-uns ». Et l'élu de citer quelques exemples, un tramway le matin surchargé qui parfois roule au ralenti du fait de voies de tramway embouteillé ou encore des bus qui demain se retrouveront dans la circulation avec la suppression de sites propres « pénalisant ainsi le service rendu aux habitants ». L'élu y voit une « menace » sur les transports en commun conséquence de certains projets dont celui des Voies lyonnaises.

Pour Valentin Lungenstrass, l'adjoint au maire de Lyon, il s'agit d'être « le plus simple et le plus transparent pour les administrés » d'où l'idée d'un « guichet unique » avec une marque Mobilités au final qui soit unique, se défend l'élu. Et d'indiquer l'ajout de 37 % de couloirs bus à Lyon depuis 2020 et des projets de corridors bus qui démarrent avec les lignes qui viennent du Val de Saône. Et parmi les « améliorations à venir », l'allongement des quais des lignes T1 et T2 ce qui permettra de rajouter une rame supplémentaire, dit-il.

A. DU.

Presqu'île : le stationnement sauvage fait bondir l'association Droits du piéton

L'association de défense du piéton en ville demande à la mairie du 2^e arrondissement des améliorations autour de la Bourse et près de Saint-Nizier.

À la suite d'une visite sur le terrain en septembre dernier, aucune objection n'avait été émise, et le dossier transmis à la Métropole. « Mais sept mois plus tard, rien n'a été fait », regrette le président de l'association qui déplore une « attitude relevant du mépris de la démocratie citoyenne », et renvoie aux élus quatre fiches constituant autant de demandes officielles.

■ Sur le parvis de la Chambre de Commerce

Camions et camionnettes stationnent quotidiennement : « Les livraisons pour la CCI, doivent s'effectuer par la rue de la République où l'arrêt pour livraisons est autorisé de 6h à 11h30, et non par le parvis piétonnier. Place des Cordeliers, des mobiliers anti-intrusion doivent être réinstallés devant le passage piétons selon l'une des variantes proposées, sans attendre la requalification de la place prévue fin 2025 ».

■ Sur la contre-allée côté nord de la Bourse,

Une borne escamotable défectueuse livre passage à de nombreux véhicules mal garés. L'association demande



Rue Saint-Nizier, cette petite impasse piétonne gagnerait à le devenir réellement, et à recevoir quelques aménagements tels que bancs et végétaux. Photo Progrès/sylvestre



Au nord du palais de la Bourse, une borne défectueuse transforme l'espace piétonnier en lieu de stationnement sauvage.

Photo Progrès/Sylvie SILVESTRE

qu'une borne nouvelle générée par le service idoine du Grand Lyon.

« La municipalité engage des réorganisations »

En réaction aux doléances des Droits du Piéton, le service presse communiqué : « L'exécutif de la Ville de Lyon partage l'ambition de l'association pour protéger et conforter les déplacements de tous les piétons à Lyon. Sur la lutte contre le stationnement gênant, la municipalité engage des réorganisations pour davantage mobiliser sur le terrain les ASVP (agents de surveillance de la voie publique), les différentes unités de la police municipale et les outils à leur disposition, dont la vidéo-verbalisation, pour contrôler le stationnement gênant.

Par ailleurs, le projet « Presqu'île à vivre » et sa zone à trafic limité, prévue entre Bellecour et Terreaux d'ici 2025, permettra de réguler davantage les livraisons, tout en garantissant un bon fonctionnement du cœur de ville, pour rendre la marche plus confortable en Presqu'île ».

D'autre part, cet espace jouxtant le chevet d'une des plus belles églises de Lyon mériterait, selon Les Droits du Piéton, une réelle valorisation : « Végétalisation et installation de petits bancs avec dossiers ».

De notre correspondante Sylvie SILVESTRE



Le charme des étals des bouquinistes. Photo archives Progrès/Michel NIELLY



Les travaux du quai Saint-Antoine ont mis à mal l'activité des bouquinistes, selon l'un d'eux. Tous demandent à la Ville d'agir sous peine de voir le marché disparaître. Photo Progrès/David TAPISSIER

LYON

Bouquinistes : « Ce qui a tué ce marché, ce sont les travaux du quai Saint-Antoine »

Depuis près de dix ans, les bouquinistes du quai de la Pêcherie sont en souffrance. Après les travaux quai Saint-Antoine, l'aménagement de la piste cyclable, le mois dernier, a encore complexifié leur installation. Aujourd'hui, ils n'en peuvent plus et demandent à la Ville d'agir...

Depuis 35 ans, ils sont là, le samedi et le dimanche, quai de la Pêcherie dans le 1er arrondissement. Des amoureux du livre ancien, parfois du DVD, spécialisés dans des domaines improbables, mais qui sont capables de vous déguster la petite perle que vous recherchez depuis des lustres. Sauf que depuis des années, le marché des bouquinistes est moribond. Et s'ils ne sont qu'une poignée le samedi, et une dizaine le dimanche, ils ne font que survivre aujourd'hui : le marché périclitant tout doucement.

Une dizaine le dimanche

Mais comment expliquer que cette institution, créée il y a 36 ans, soit aujourd'hui tellement en souffrance ? Jean-Claude est un des doyens. Voire le doyen. À 78 ans, il continue par passion du vieux papier. « Mais nos conditions ont tellement changé », explique-t-il. Le passionné voit d'ailleurs bien plus loin que l'arri-



C'est désormais un parcours du combattant pour les bouquinistes du quai de la Pêcherie. Photo Progrès/David TAPISSIER

vé d'Internet ou le fait que les gens lisent moins. « Non, ce qui a tué ce marché, ce sont clairement les travaux du quai Saint-Antoine. Près de dix ans avec des marteaux-piqueurs, du matériel partout, des déviations sans que nous soyons au courant... Les gens avaient l'habitude de passer devant nous pour faire leur marché. Au fil du temps, ils ont changé d'itinéraire. De plus, pour tous les commerçants du secteur, comme pour nous, les conditions étaient terribles. Aujourd'hui, c'est fini ? Pas vraiment, une place est en train d'être construite et on ne peut pas circuler, et ça durera jus-

« Les gens avaient l'habitude de passer devant nous pour faire leur marché. Au fil du temps, ils ont changé d'itinéraire »
Jean-Claude, 78 ans

qu'à 2024. Je suis dégouté ».

« On loue des emplacements qui ne sont pas entretenus »

Pas étonnant de voir le nombre de bouquinistes se réduire comme peau du chagrin. « Oui, il y a l'âge, on a tous entre 60 et 80 ans,

mais également la lassitude. On loue des emplacements qui ne sont pas entretenus. Ils sont tous cassés et nos demandes en ce sens sont classées sans suite ! Pourtant, le livre, c'est un vrai patrimoine et quoi de mieux que flâner en regardant les étals ! », pour-

suit-il. Et quid des emplacements libres ? « On ne sait pas... », répond-il évasivement.

Pas étonnant du coup que la pétition pour « Sauver le marché des bouquinistes soit déjà à pratiquement 900 signatures en trois semaines. Oui, les Lyonnais aiment leur marché aux livres. Mais ces dernières semaines, la configuration du quartier -avec l'arrivée d'une piste cyclable à contresens- a rajouté une contrainte supplémentaire.

« Les bouquinistes ont besoin de leur camion, c'est leur réserve » explique Chloé Delyon, à l'origine de la pétition. « Ils avaient une tolérance pour se garer sur la voie bus. Mais désormais c'est impossible. Ils ont quelques places en livraison... mais c'est un parcours du combattant à chaque traversée. Et ça ne convient pas ».

Pour Jean-Claude, comme pour les autres bouquinistes, les propositions de la Ville sont donc très attendues. Il y va de l'avenir du marché. Et aucun d'entre eux ne souhaite qu'une page ne se tourne.

David TAPISSIER

Pétition pour sauver les bouquinistes de Lyon sur Change.org : <https://www.change.org/p/sauvons-le-marché-des-bouquinistes-de-lyon>

Camille Augey, adjointe au maire de Lyon à l'Emploi, l'économie durable et locale : « Retourner avant l'été avec des propositions »

Comment font désormais les bouquinistes pour accéder à leurs étals situés quai de la Pêcherie dans le 2^e arrondissement ?

« Jusqu'à présent, il y avait une tolérance, pour qu'ils puissent justement sortir leurs livres et s'installer. Ils se mettaient en double file sur la voie de bus le temps de décharger. Nous sommes allés à leur rencontre pour leur expliquer le réaménagement de la route avec installation d'un contresens cyclable. Celui-ci a enfin été réalisé et c'est désormais



Camille Augey : « Nous sommes en train d'étudier différents scénarii. » Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

beaucoup plus compliqué, notamment parce que le nombre de bus va aller en augmentant. Du coup, nous avons stoppé cette tolérance et proposé des places sur une bande livraison, de l'autre côté de la route ».

Quels ont été les premiers retours des bouquinistes ?

« Soyons très honnêtes : on attendait de voir à l'usage, mais les premiers retours sont assez unanimes, ça ne fonctionne pas. Nous sommes donc en train d'étudier différents scénarii pour son évolu-

tion même si nous n'avons pas beaucoup d'alternatives ».

Justement, quel est son avenir à ce marché ?

« Il est en perte de vitesse depuis des années, certains vendeurs sont là depuis très longtemps et aujourd'hui, internet a changé la donne au niveau du commerce de l'occasion. Notre objectif, c'est de tout faire pour le faire perdurer, quitte à faire bouger les caisses, malgré les contraintes ! La place d'Albion a été évoquée, c'est une des possibi-

lités mais il faut réfléchir précisément pour une mise en place pérenne. Nous souhaitons vraiment sauver ce marché historique de notre Ville qui participe au développement de la culture et de la seconde main et nous allons donc retourner les voir avant l'été avec des propositions. D'ailleurs, une fois que les choses seront stabilisées, nous pourrions lancer un appel à candidature pour les emplacements vacants ».

Propos recueillis par David TAPISSIER

Des propriétaires attaquent en justice la hausse de la taxe foncière

L'augmentation du taux de la taxe foncière de 9 % à Lyon ne passe décidément pas pour l'union des propriétaires qui entend bien faire retoquer cette décision par le tribunal administratif.

On savait que la décision avait fait grincer des dents au sein de l'UNPI 69, quand elle avait été annoncée puis votée. L'indignation vient de se transformer en acte concret. La chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Lyon Métropole et du Rhône vient en effet d'annoncer dans un communiqué avoir saisi le tribunal administratif pour contester la légalité de la délibération de la Ville de Lyon du 9 mars augmentant de 9 % le taux d'imposition du foncier bâti (qui sert à calculer cet impôt local) qui passe de 29,6 % à 31 %.

Soit environ 5 euros de plus par mois en moyenne, et jusqu'à 43 euros par an pour ceux possédant un 75 m². Une hausse qui s'ajoute à la réévaluation de 7 % des bases locatives imposées par l'État.

Trop c'est trop, disent en sub-



L'exécutif écologiste a voté en mars l'augmentation de la taxe foncière de + 9 % en 2023. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

stance les propriétaires qui, se sentant pris pour des « vaches à lait », ont bien l'intention d'obtenir gain de cause devant la justice.

Les arguments, affirment-ils, ne manquent pas. D'une part, l'UNPI conteste le non-respect de la procédure d'adoption des délibérations : le conseil municipal n'aurait pas, selon lui, communiqué les éléments permettant aux conseillers municipaux de comprendre cette augmentation.

D'autre part, elle considère que cette délibération est « injuste et contraire à l'égalité devant l'impôt ». Pour preuve, « cette augmentation touche les propriétaires occupants (1), donc bénéficiant des services et équipements collectifs, mais aussi les propriétaires non occupants qui, eux, n'en bénéficient pas alors que les locataires lyonnais en bénéficient gratuitement ! »

Et ce n'est pas tout. Car cette

“ Cette délibération est injuste et contraire à l'égalité devant l'impôt ”
Les propriétaires de l'UNPI 69

hausse « alourdit les charges financières des propriétaires, dont les plus modestes, et s'ajoute pour les bailleurs à une perte de revenus à la suite de l'encadrement des loyers ». Sans compter « qu'à cette très forte hausse s'ajoute l'obligation d'effectuer des travaux de rénovation énergétique (...) ou encore l'Impôt sur la Fortune Immobilière ». Et ce « dans un contexte d'inflation qui frappe aussi les propriétaires ».

La Ville avait fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des services publics

C'est pourtant ce même contexte d'inflation de 7 % et le surcoût de la facture énergétique (50 millions d'euros) qui avait conduit l'exécutif écologiste à prendre cette décision. « Il faut augmenter les recettes que perçoit la ville.

Elles n'augmenteront pas du côté de l'Etat. La ville n'augmentera pas ses recettes propres à travers ses tarifs (qui représentent 12 % des recettes). Le seul levier qui reste c'est celui de la fiscalité directe (66 % des recettes) à travers la taxe foncière », indiquait ainsi Audrey Hénoque. Dans la foulée, l'opposition prenait la défense des habitants « qui se sont seré toute leur vie la ceinture pour être propriétaire ».

A noter que malgré cette hausse, Lyon reste 10 points en dessous de la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants.

T.V.

1- La hausse concerne l'ensemble des propriétaires, hormis les plus précaires, les seniors de plus de 75 ans à faibles revenus ou les adultes handicapés.

